

## **LOI SUR LES GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES (MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUES)**

La *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)*, connue sous le nom de la Convention du Cap, est entrée en vigueur au Manitoba le 1<sup>er</sup> avril 2013, le même jour que la proclamation de la loi habilitante fédérale.

Cette convention internationale établit un régime juridique propre aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et crée un registre international de protection de ces garanties.

### **VEUILLEZ CONSULTER LES LIENS SUIVANTS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

**Manitoba :** *La Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)*

<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/i063f.php>

**Canada :** *Loi de mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (L.C. 2005, ch. 3)*

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-19.6/>

**Information relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles :**

<http://www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/main.htm>

**Information sur le registre international de protection des matériels d'équipement mobiles (disponible en anglais seulement) :**

<http://www.aviareto.aero>

**Information sur les règlements et les procédures du registre international  
(disponible en anglais seulement) :**

[http://www.icao.int/publications/Documents/9864\\_4ed.pdf](http://www.icao.int/publications/Documents/9864_4ed.pdf)